

BROCANTE VIDE GRENIER DU SAMEDI 19 OCTOBRE 2019
ESPLANADE FRANCOIS MITERRAND LYON 2^{ème}

ATTESTATION-INSCRIPTION Professionnels inscrits au registre du commerce ou à la chambre des métiers ou auto-entrepreneurs inscrits au répertoire INSEE

Contact : Brigitte CAZEMAJOU 06 34 40 73 21 lyonvidegrenier@gmail.com

Nom commercial ou raison sociale :

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Email :

N° SIRET ou INSEE:
(14 chiffres)

Retourner à ACTIV'DEVELOP 43 rue de Sèze 69006 LYON

- Ce formulaire complété et signé.
- Un Extrait KBIS ou Registre de Métiers ou N° INSEE (auto-entrepreneur)
(moins de 3 mois par rapport à la date de la braderie)
- Attestation d'Assurance Multirisques professionnelle 2019 (ou couvrant l'évènement)
- Chèque du montant correspondant à l'ordre de Association LYON HOCKEY CLUB

IMPORTANT : Déclare exposer lors de cette manifestation les articles suivants

Noter ci dessous la marque ainsi que la provenance des produits exposés et en vente
→

Mètre linéaire 20€ (stand minimum de 2M)

Nombre total de mètres souhaités..... soit un TOTAL de € TTC

A régler par chèque à l'ordre Association LYON HOCKEY CLUB

FACTURE : OUI ou NON (rayer la mention inutile). La facture vous sera adressée par mail

Accepte sans restriction le règlement annexé au formulaire d'inscription, certifie en avoir pris connaissance et l'accepte sans réserve.

Signature obligatoire datée et précédée de « lu et approuvé, bon pour accord »

REGLEMENT BROCANTE VIDE GRENIER

Du Samedi 19 octobre 2019

ATTENTION : l'inscription ne confère aucun droit à la jouissance d'un emplacement. Toutefois, l'organisateur s'efforcera de satisfaire votre souhait. **PAS DE RAPPEL**. Aucune inscription ne sera acceptée le jour même. Toute inscription validée est ferme et définitive

INSCRIPTIONS : jusqu'au lundi 7 octobre.

ENCAISSEMENT DES CHEQUES dès validation de l'inscription

Installation : à partir de 6h et 8h00 **au plus tard**.

Démontage : **fin des ventes à 18h. Libération impérative des emplacements à 20h**

IL EST IMPERATIF DE RESPECTER LES CONDITIONS SUIVANTES

- **Pas de branchement électrique. Pas de barnum, seuls les parasols sont acceptés.** Les parasols doivent être lestés et stables face au vent.
- Maintenir en permanence et laisser libre de tout obstacle l'accès des secours en conservant le passage des véhicules des secours (parasols déployés...) ainsi que l'accès libre aux bornes à incendie et aux rues d'accès à la manifestation.
- Respecter le marquage au sol (marquage et délimitation au sol). Les étais, leurs pieds ainsi que les parasols etc. ne doivent en aucun cas dépasser l'aplomb du marquage au sol ou des trottoirs.
- Il est indispensable de laisser son emplacement propre en fin de manifestation.
- Sonorisation interdite
- Ne rien fixer ou accrocher sur les poteaux ou autres supports quelconques.
- Tous les feux sont interdits, **bombonnes de gaz interdites**
- Les exposants ambulatoires sont interdits
- Les câbles au sol devront être protégés par des passages de câbles.
- Les soldes sont interdites hors des périodes autorisées par la

réglementation